

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-44
Séance du 10 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025



ID : 032-213201551-20251210-DELIB202544-DE

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1

Excusés : 2
Date convocation :
04/12/2025

Date affichage :
04/12/2025

Le dix Décembre 2025, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAUZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DESJARDINS Lionel, LACAMPAGNE André, PRIAM Annie, SAINT LANNES Claude, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne

Procurations : Madame BARBE Guylaine à Madame MESTRES Michèle

Excusés : Madame DARZACQ DOAT Anne, Monsieur GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame MESTRES Michèle a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution marché Aménagement Entrée Est du bourg

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation des travaux d'aménagement de l'entrée Est du bourg a fait l'objet d'une publication le 02 Septembre 2025 sur la plateforme dématérialisée des marchés publics du Gers et le 09 Septembre 2025 dans la Dépêche du Midi.

Les travaux ont été décomposés en 4 lots avec une date de remise limite des offres le 25 Septembre 2025 à 12 h 00.

Madame le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 Octobre 2025 pour procéder à l'ouverture des plis et le 02 Décembre 2025 pour l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal au vu de critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations 40 % et la valeur technique 60 % :

- d'attribuer les lots comme suit :
 - Lot 1 Démolition Désamiantage : Entreprise SAS SNAA ACCINI – 65 500 MAUBOURGET pour un montant de 153 000,00 € H.T soit 183 600 € T.T.C
 - Lot 2 VRD : Entreprise SAS SNAA ACCINI – 65 500 MAUBOURGET pour un montant de 45 165,08 € H.T soit 54 198,09 € T.T.C.

- Lot 3 Maçonnerie : Entreprise L'Ami des Jardins – 64 300 ORTHEZ pour un montant de 48 848,00 € H.T soit 58 617,60 € T.T.C
- Lot 4 Espaces Verts Mobilier, Serrurerie : Entreprise L'Ami des Jardins – 64 300 ORTHEZ pour un montant de 40 653,75 € H.T soit 48 784,50 € T.T.C
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :**
 - **d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,**
 - **d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Le Maire,

Patricia FEUILLET

